Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SEVRES

ARRÊTÉ MODIFICATIF
portant mandat de représentation pour présider la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006- 672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du Président de la République en date du 18 janvier 2013 portant nomination de M. Simon FETET, conseiller référendaire à la Cour des comptes, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 20 août 2014 portant nomination de Mme Hélène TOBIE, commissaire de la Police Nationale, en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 4 septembre 2014 portant nomination de Mme Annick PÂQUET, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, en qualité de Sous-Préfète de l'arrondissement de BRESSUIRE ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 8 mai 2015 portant nomination de Mme Cécile ZAPLANA en qualité de Sous-Préfète de PARTHENAY;

VU les circulaires du Premier Ministre en date du 31 décembre 2008 et du 4 juin 2009 portant organisation départementale de l'Etat et préfiguration des nouvelles directions départementales interministérielles ;

4, RUE DUGUESCLIN B.P. 522 - 79099 NIORT CEDEX 9 - TEL : 05.49.08.68.68 - TELECOPIE : 05.49.28.09.67

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2012 fixant l'organisation de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres,

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet, mandat de représentation est donné, à l'effet de présider le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), aux représentants de l'Etat désignés ci-après :

- M. Simon FETET, Secrétaire Général de la Préfecture,
- Mme Annick PÂQUET, Sous-Préfète de BRESSUIRE,
- **Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de PARTHENAY ;**
- Mme Hélène TOBIE, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,
- Mme Isabelle ROYER, Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Article 2 : Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 26 MAI 2015

Le Préfet,

Jérôme GUTTON